Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260331-CM310326DAGISM5-AR

ARRETE MUNICIPAL DE COMMISSIONNEMENT EN MATIÈRE D'URBANISME

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;
- **Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **Vu** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 480-1et suivants, L. 160-1et suivants, R. 480-3 et suivants et R. 160-1et suivants ;
- **Vu** le Code pénal ;
- **Vu** la convention d'adhésion au service commun Application du Droit des Sols entre la commune de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole ;
- **Vu** la nomination à compter du 01 décembre 2022 de Madame Magali-Maud INSA .au poste de contrôleuse au sein du service commun Application du Droit des Sols de Clermont Auvergne Métropole en charge d'assurer la conformité des travaux soumis à autorisation d'urbanisme au titre du code de l'urbanisme, et en charge de constater les infractions d'urbanisme,

Je soussigné, Monsieur Julien BONY, Maire de la Commune de Clermont-Ferrand considérons la nécessité de commissionner Madame Magali-Maud INSA

ARRETE

Art. 1 :
Madame Magali-Maud INSA, agent du service commun autorisation du droit des sols, est commissionnée par nous à l'effet de procéder à la constatation sur le territoire communal des infractions relatives à l'urbanisme et aux autorisations d'occupation des sols dans les conditions prévues aux articles cités ci-dessus énoncés du code de l'urbanisme.

Art. 2 :
Le présent arrêté sera transmis au Tribunal Judiciaire en vue de l'assermentation de Madame Magali-Maud INSA

Art. 3
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié.
Le présent arrêté est transmis au représentant de l'État dans le département en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Clermont-Ferrand, le 31 MAR. 2026

Le Maire,

Julien BONY

- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié le Signature de l'agent :